



LA REMISE SUR ACHATS

Une remise de 10% est réalisée sur les achats effectués dans l'ensemble des magasins CSF intégrés et des magasins Carrefour Hypermarchés intégrés.

Les avantages spécifiques sur les achats en magasin s'adressent à l'ensemble des collaborateurs CSF.

Pour pouvoir bénéficier de la remise sur achat de 10%, les collaborateurs doivent détenir une carte PASS.

Nouveau : extension de la remise sur achat de 10% dans les magasins franchisés **hors essence**.

La remise est calculée sur un plafond annuel d'achats de 11 000€ par salarié bénéficiaire et par année civile (**soit une remise maximale de 1 100€ par an**). Elle est subordonnée au maintien du bénéfice de l'exonération de charges sociales.

Par ailleurs, le bénéfice de cette remise est également applicable à la billetterie/spectacles, aux voyages, aux assurances, au fuel domestique, à la location de véhicules Carrefour, aux achats effectués aux drives, aux achats réalisés en ligne sur le site « Ooshop » de livraison à domicile de Carrefour ainsi qu'à l'achat de **carburant** effectué dans les stations-services des magasins CSF intégrés et des magasins Carrefour Hypermarchés intégrés.

La cotisation de la carte PASS Mastercard classique **est offerte à tout collaborateur CSF** de façon permanente sous réserve d'être toujours présent dans les effectifs CSF. La seconde carte libellée au nom du conjoint et rattachée au même compte bancaire est également gratuite.

Pour les salariés qui choisissent la carte Gold, la cotisation sera égale au montant dû au titre de la carte Gold auquel sera soustrait le montant de la carte PASS Mastercard classique.

Cas particulier :

Les collaborateurs en situation d'interdit bancaire peuvent disposer de la remise sur achat selon des modalités spécifiques.

Les collaborateurs CSF résidant dans un pays frontalier de la France (exemple : Belgique, Espagne, Allemagne) pourront aussi disposer de la remise sur achats selon les modalités spécifiques similaires à celles mises en place pour les salariés en situation d'interdit bancaire.